VILLE DE ROANNE

DECISION DU MAIRE

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibérations des 23 mai 2020 et 24 mars 2022

N° 2024-13

COMMANDE PUBLIQUE

- Rénovation partielle de l'avenue Beauséjour
- Marché à procédure adaptée avec l'entreprise EUROVIA DALA

La Ville de Roanne a lancé une consultation pour la rénovation partielle de l'avenue Beauséjour.

L'estimation étant inférieure à 100 000 € H.T., cette consultation a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément à la loi ASAP du 7 décembre 2020 auprès des entreprises suivantes :

- ETS TPCF GROUPE COLAS
- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST
- EUROVIA DALA

Aucune prestation supplémentaire (P.S.E.) n'était demandée et les variantes étaient autorisées.

Le marché est conclu pour une durée de 4 mois. Le délai d'exécution est de 2 semaines.

Les plis étaient à remettre au plus tard le 14 décembre 2023 à 12 heures.

Pendant la consultation, 3 dossiers ont été retirés. Au terme de celle-ci, 3 candidats ont déposé un pli dans les délais :

- EUROVIA DALA 42 RIORGES,
- ETS TPCF GROUPE COLAS 42 MONTROND LES BAINS,
- EIFFAGE ROUTE CENTRE EST 42 PERREUX.

Il a été procédé à l'ouverture des plis et à l'examen des pièces de la candidature par la personne représentant le pouvoir adjudicateur le jeudi 14 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240122-DEC202413-AU

Les offres ont été analysées en fonction du critère unique du prix.

Au vu du tableau ci-dessous, l'offre de l'entreprise EUROVIA DALA a été classée comme offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 64 743,00 € H.T.

Candidat	Prix	Note	Classement
EUROVIA DALA	64 743,00 €	10	1
ETS TPCF (offre base)	79 000,00 €	8,20	4
ETS TPCF (offre variante)	72 500,00 €	8,93	3
EIFFAGE ROUTE CENTRE EST	68 220,74 €	9,49	2

Monsieur le Maire de la Ville de ROANNE,

Vu le rapport ci-dessus,

Conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal,

DECIDE

- de retenir comme offre économiquement la plus avantageuse, l'entreprise EUROVIA DALA ;
- de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes et notamment les différentes modifications pouvant intervenir en cours de marché dans les conditions des articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la Commande Publique;
- que les dépenses en résultant seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget investissement.

ROANNE, le 22 JAN. 2024

- 6

Le Maire,

Yves NICOLIN

Président de Roannais Agglomération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201873-20240122-DEC202413-AU